



Fondation ASCA
Fondation pour la reconnaissance et le développement
des thérapies alternatives et complémentaires

ALTERNANCE

NEWS 2009 N. 2

Novembre 2009

Editorial - Les avantages de la Fondation ASCA

Madame, Monsieur,
Cher Membre,

Au moment où 2009 s'achève, nous pouvons rappeler quelques éléments importants de l'année qui vient de s'écouler. Les principaux avantages acquis en 2009 pour les thérapeutes et les assureurs:

- Depuis janvier 2009, l'ensemble des thérapeutes agréés bénéficient gratuitement d'un numéro RCC - ASCA santésuisse facilitant le travail des assureurs.
- Nouvelles conventions avec 2 assureurs, ce qui porte à 11 le nombre de partenaires assureurs.
- De nombreuses conventions ont été signées avec d'importantes associations professionnelles, ce qui porte à 25 le nombre d'associations partenaires.

- Participation à Mednat Lausanne, avec un stand.
- Vif succès du Forum sur l'Ayurvèda à l'Université de Fribourg.
- Triomphe de la votation fédérale OUI aux médecines complémentaires.
- Nouvelle offre de cours de formation continue par notre partenaire A.R.T.
- Voyage de découverte du shiatsu au Japon.
- Cours sur les assurances sociales et privées.
- Forum à Zurich (prévu le 14 novembre 09).
- Nouvelle convention avec un assureur important.
- Refonte des conditions générales d'agrégation des thérapeutes et d'accreditation des écoles.
- Renforcement du personnel ASCA romand et alémanique.
- Remodelage du site Internet www.asca.ch

Si l'année 2009 a été une année de fort développement pour la Fondation ASCA, 2010 sera une année de consolidation et d'amélioration des avantages pour nos thérapeutes.

Notamment :

Dans ce contexte prometteur, la Fondation ASCA entend poursuivre son action au service des thérapeutes, des écoles, des assureurs et des patients.

Avec confiance en l'avenir, nous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse nouvelle année.

Laurent Monnard
Directeur



FORUM FRIBOURG,
8 MAI 2010 À
L'UNIVERSITÉ DE
FRIBOURG (FRANCAIS)

FORUM ZURICH,
30 OCTOBRE 2010 AU
VOLKSHAUS DE
ZURICH (ALLEMAND)

Formation continue obligatoire

La formation continue garantit la mise à jour des connaissances et des compétences professionnelles. Chaque thérapeute peut ainsi continuer de se former pendant toute la durée de son activité professionnelle en approfondissant, développant et améliorant ses connaissances, aptitudes et capacités thérapeutiques.

Pour l'année 2010, le nombre d'heures minimales reste fixé à 16 heures de cours axés sur la connaissance des pathologies en relation avec les disciplines thérapeutiques pratiquées ainsi que leurs champs d'application. Tout thérapeute est tenu de suivre ces 16 heures de formation continue et de

nous envoyer les attestations de formation ainsi que le formulaire 2009 (pour l'année 2009) et 2010 (pour l'année 2010) joints en annexe uniquement pour les personnes concernées. Pour rappel, s'il est membre d'une association conventionnée, il n'est pas tenu de nous envoyer les attestations.



D'ores et déjà, nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour les fêtes de fin d'année.



Fondation ASCA

Fondation pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires

FONDATION ASCA
Rue St-Pierre 6A
Case postale 548
1701 Fribourg

Téléphone : 026 341 86 89
Téléfax : 026 341 86 88
fondation@asca.ch
www.asca.ch

Responsable de rédaction:
Laurent Monnard, Directeur

Adaptation allemande:
Ursula Marthaler, Membre du
Conseil de Direction

Constituée le 21 avril 1991 par des spécialistes en assurance-maladie, la Fondation ASCA est un organisme neutre et indépendant. Elle encourage une déontologie professionnelle, en tenant compte de l'approche de chaque thérapeute. Ses buts principaux sont:

- l'étude et la promotion des thérapies alternatives,
- l'agrégation des thérapeutes non-médecins,
- la délivrance, chaque année, d'un certificat d'agrégation à tous les thérapeutes agréés,
- la diffusion d'informations et de services,
- la prévention et le bien-être en matière de santé,
- la conclusion de conventions avec les professionnels de la santé et les assureurs-maladie.

La Fondation ASCA a son siège à Genève. L'administration suisse est à Fribourg avec des représentations à Zürich et à Lugano.

Conventions avec des associations professionnelles

FORMATION
CONTINUE 2009:
PENSEZ À NOUS
RETOURNER LE
FORMULAIRE
2009, AVEC LES
ATTESTATIONS
DES ECOLES,
JUSQU'AU
31.12.2009.
DE L'ANNEE 2009.

La Fondation ASCA vient de signer plusieurs conventions avec les associations professionnelles suivantes:

- Société Suisse de Thérapie Craniosacrale Cranio Suisse®
- Fédération Suisse des Ostéopathes FSO SVO
- Association internationale de drainage lymphatique, à Lausanne A.I.D.M.O.V.
- Association Suisse Feldenkrais ASF
- Schweizerischer Verband für natürliches Heilen SVNH
- Berufsverband für Esalen Massage und Körperarbeit ebmk Schweiz
- Association Suisse d'Homéopathie ASH

Dorénavant, les membres de ces associations ne sont plus tenus de nous pro-

duire leur attestation de formation continue car ce contrôle est effectué par l'association concernée. Ceci nous permet d'officialiser la réduction d'un tiers sur le montant de la finance annuelle normale versée à la Fondation ASCA.

D'autres conventions sont en cours de signature, des informations régulières suivront sur notre site Internet www.asca.ch.

Nouvelles conditions générales d'agrégation CGATH

Dès le 1^{er} janvier 2010, la Fondation ASCA adoptera de nouvelles conditions générales d'agrégation (CGATH).

Ces nouvelles CGATH ne sont pas une révolution en soit mais plutôt une évolu-

tion, qui va dans le sens d'exigences plus pointues et plus précises, en accord avec les standards d'aujourd'hui. Un des points saillants de ces nouvelles exigences est la présentation d'un extrait du casier judiciaire pour tous les

nouveaux thérapeutes. Nous vous invitons à les lire avec attention et à attester votre conformité avec ces nouvelles exigences en signant et en nous retournant le formulaire de formation continue 2010.

**Retrouvez-nous
sur le web sous
www.asca.ch**